



**Séance extraordinaire du conseil municipal
29 avril 2021
(par vidéoconférence)
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

SONT ABSENTS

M. Normand Leroux, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 17 h 18

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Embauche - Adjointe de direction, direction générale, greffe et ressources humaines
 - 2.2 Embauche – Chargé de projet pour la mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023
 - 2.3 Entérinement - Taux horaire - Stagiaire en environnement
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-04-220 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 avril 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue sans public. Le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-04-221 2.1 EMPAUCHE - ADJOINTE DE DIRECTION, DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'absence prolongée de la détentrice du poste d'adjointe de direction, direction générale, greffe et ressources humaines;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du Service des ressources humaines daté du 23 avril 2021;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE madame Anne-Marie Langlois soit embauchée à titre d'adjointe de direction, direction générale, greffe et ressources humaines, selon les termes et conditions prévus au rapport du Service des ressources humaines, en excluant les avantages sociaux prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, mais en ajoutant un montant forfaitaire égal de 14 % de ses gains hebdomadaires payé à chaque semaine.

QUE le salaire annuel de Mme Anne-Marie Langlois soit fixé selon l'échelon 6 de la classe 1 de la Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue au 3 mai 2021 pour une durée déterminée jusqu'au 22 décembre 2021.

2021-04-222 2.2 EMPAUCHE – CHARGÉ DE PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT 2021-2023

ATTENDU le Plan d'action en environnement 2021-2023;

ATTENDU QUE ce plan nécessite des interventions importantes par la Ville et qu'un poste doit être comblé pour accompagner les employés et organismes dans l'application de ce plan d'action;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du Service des ressources humaines daté du 23 avril 2021;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE monsieur Vincent Martineau soit embauché à titre de chargé de projet pour la mise en oeuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023, selon les termes et conditions prévus au rapport du Service des ressources humaines, en excluant les avantages sociaux prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, mais en ajoutant un montant forfaitaire, égal à 14 % de ses gains hebdomadaires, payé à chaque semaine.

QUE monsieur Martineau puisse bénéficier de 2 semaines de vacances dès la première année, en plus du paiement des jours de fêtes chômés pour la période du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

QUE le salaire annuel de monsieur Martineau soit fixé selon l'échelon 9 de la classe 2 de la Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue au 3 mai 2021.

2021-04-223 2.3 ENTÉRINEMENT - TAUX HORAIRE - STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine le taux horaire pour l'agent de sensibilisation (poste étudiant non-syndiqué initialement appelé stagiaire en environnement)

Poste	Service	Statut	Salaire horaire	Hres/sem.	Début d'emploi	Durée d'emploi
Stagiaire	Environnement	Temporaire	22,92 \$	35	2021-05-10	16 semaines

3 VARIA

2021-04-224 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 23.

Jacques Gariépy

Yan Senneville

Maire

Greffier adjoint